NOTIFICATION

Addendum

La communication ci-après, reçue le 25 mars 2019, est distribuée à la demande de la délégation du Japon.

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

|  |
| --- |
| Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture, règle finale) |
| Les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le fluxapyroxad notifiées dans le document G/SPS/N/JPN/582 (daté du 30 juillet 2018) ont été adoptées et publiées le 22 janvier 2019.Les LMR spécifiées peuvent être consultées en cliquant sur le lien suivant:<https://members.wto.org/crnattachments/2019/SPS/JPN/19_1723_00_e.pdf> |
| **Le présent addendum concerne:** |
| [ ] Une modification de la date limite pour la présentation des observations |
| [**X**] La notification de l'adoption, de la publication ou de l'entrée en vigueur d'une réglementation |
| [ ] Une modification du contenu et/ou du champ d'application d'un projet de réglementation déjà notifié |
| [ ] Le retrait d'une réglementation projetée |
| [ ] Une modification de la date proposée pour l'adoption, la publication ou l'entrée en vigueur |
| [ ] Autres:  |
| **Délai prévu pour la présentation des observations: *(Si l'addendum élargit le champ d'application de la mesure déjà notifiée, qu'il s'agisse des produits visés ou des Membres concernés, un nouveau délai pour la présentation des observations, normalement de 60 jours civils au moins, devrait être prévu. Dans d'autres circonstances, comme le report de la date limite initialement annoncée pour la présentation des observations, le délai pour la présentation des observations prévu dans l'addendum peut être différent.)*** |
| [ ] Soixante jours à compter de la date de distribution de l'addendum à la notification et/ou (*jj/mm/aa*): Sans objet |
| **Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations: [ ] autorité nationale responsable des notifications, [X] point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:** |
|  |
| **Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: [ ] autorité nationale responsable des notifications, [X] point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:** |
| *Japan Enquiry Point International Trade Division* (Point d'information du Japon, Division du commerce international)*Economic Affairs Bureau* (Bureau des affaires économiques)*Ministry of Foreign Affairs* (Ministère des affaires étrangères)Fax: +(81 3) 5501 8343Courrier électronique: enquiry@mofa.go.jp  |

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**